

GRAND CALAIS

Terres & Mers



FONDS INTERCOMMUNAL DE COHESION SOCIALE 2023



Le présent document a pour objectif d'en fixer les conditions de mise en œuvre pour l'année
2023

1 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Structures éligibles

Toutes les structures (associations, bailleurs sociaux, collectivités, établissements scolaires), à l'exception des entreprises privées, ayant leur siège social sur le territoire de Grand Calais Terres & Mers, et / ou œuvrant sur ce territoire.

Domaines d'intervention

Les projets doivent nécessairement s'inscrire dans les domaines d'intervention suivants :

★ La lutte contre le décrochage et la prévention de la délinquance des jeunes de 16 à 25 ans :

- ☛ Actions de médiation
- ☛ Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : apprentissage du savoir-être, lutte contre l'illettrisme, accompagnement pour éviter les ruptures de parcours, apprentissage de la citoyenneté, etc.

★ La réussite éducative des jeunes de moins de 16 ans :

- ☛ Actions d'accompagnement scolaire individuel ou collectif
- ☛ Actions de soutien à la parentalité
- ☛ Actions visant à lutter contre les obstacles sociaux, psychologiques, sanitaires, culturels, etc. à la réussite éducative des jeunes

★ Le développement de bonnes pratiques en matière de santé :

- ☛ Prioritairement : Actions de prévention contre les addictions (alcool, drogues, etc.)
- ☛ Des actions positives en matière de santé mentale
- ☛ Actions de réduction des inégalités d'accès aux soins
- ☛ Actions d'optimisation du suivi des grossesses précoces

Les habitants concernés par le FICS (vous trouverez les périmètres d'intervention en annexe du présent document) et les modalités de financement par Grand Calais Terres & Mers.

Les projets doivent bénéficier aux habitants du Calaisis issus des quartiers de veille, et non prioritaires, au titre du Contrat de Ville.

☛ Grand Calais Terres & Mers pourra financer des projets jusqu'à 100 % de leur coût total s'ils bénéficient à des habitants des quartiers de veille suivants :

- Quartier de veille Fort-Nieulay,
- Quartier de veille Saint-Pierre,
- Quartier de veille Beau-Marais,
- Quartier de veille Hautes-Communes à Marck.

La subvention octroyée par Grand Calais Terres & Mers sera comprise
entre 1 500€ et 7.000€
Les demandes de subvention à Grand Calais Terres & Mers inférieures à 1.500 €
seront rejetées

Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- ☛ Le matériel et les fournitures utiles à la réalisation de l'action.
- ☛ Les moyens de communication.
- ☛ Le recours à des prestataires extérieurs ou des personnels recrutés spécifiquement pour le projet (vacations, CDD, etc.).
- ☛ Les frais de structure (assurances, charges courantes, frais postaux et Téléphoniques, charges de personnel, ...) dans la limite de 5% du montant de la Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Calaisis.
- ☛ Les autres postes de dépense seront étudiés au cas par cas.

2 – CRITERES DE SELECTION

Sous réserve des crédits disponibles, priorité sera donnée aux projets qui :

- ☛ Sont destinés aux publics «non captifs» (public n'ayant pas pour habitude de participer aux différentes actions organisées par les structures du territoire).
- ☛ Sont innovants (nouvelle réponse).

Une même structure ne peut bénéficier de plus de deux subventions au titre de l'appel à projets du Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale.

Sur cette base la demande est soumise à la commission «politique de la ville – cohésion sociale». Il appartient ensuite au bureau puis au Conseil Communautaire de se prononcer

sur les demandes et le niveau de l'intervention financière de Grand Calais Terres & Mers dans la limite des crédits disponibles.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention doit comprendre :

- le courrier officiel de demande de subvention adressé à la Présidente de Grand Calais Terres & Mers,
- le présent dossier dûment complété et signé,
- le budget prévisionnel de la structure,
- la copie des statuts,
- la composition des instances de l'association,
- les devis nécessaires,
- le Relevé d'Identité Bancaire,
- les derniers comptes approuvés.

La demande de subvention, relative à cet appel à projets, est à transmettre au plus tard pour le 7 avril 2023, à l'adresse suivante :

Hôtel Communautaire
76, Boulevard Gambetta-CS 40021
62101 CALAIS

Régie par une convention, l'action soutenue par Grand Calais Terres & Mers doit être réalisée au terme de l'exercice financier en cours. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord préalable entre Grand Calais Terres & Mers et le bénéficiaire, sur la base d'une demande dûment justifiée exprimée par courrier du bénéficiaire.

Nom de la structure :
Intitulé du projet :
.....

La structure porteuse de l'action

Nom de votre structure :

.....

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

N° SIRET : N° de récépissé en préfecture :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable légal de la structure

Nom : Prénom :

Fonction :

Identification de la personne chargée du suivi de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nom de la structure :
Intitulé du projet :
.....

Domaines d'intervention :

★ La lutte contre le décrochage et la prévention de la délinquance des jeunes de 16 à 25 ans :

- Actions de médiation
- Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : apprentissage du savoir-être, lutte contre l'illettrisme, accompagnement pour éviter les ruptures de parcours, apprentissage de la citoyenneté, etc.

★ La réussite éducative des jeunes de moins de 16 ans :

- Actions d'accompagnement scolaire individuel ou collectif
- Actions de soutien à la parentalité
- Actions visant à lutter contre les obstacles sociaux, psychologiques, sanitaires, culturels, etc. à la réussite éducative des jeunes

★ Le développement de bonnes pratiques en matière de santé :

- Actions de réduction des inégalités d'accès aux soins
- Actions de prévention contre les addictions (alcool, drogues, etc.)
- Actions positives en matière de santé mentale
- Actions d'optimisation du suivi des grossesses précoces

Nombre d'habitants bénéficiaires de l'action et territoires d'intervention :

- Quartier de veille Fort-Nieulay / nombre de bénéficiaires =
- Quartier de veille Saint-Pierre / nombre de bénéficiaires =
- Quartier de veille Beau-Marais / nombre de bénéficiaires =
- Quartier de veille Hautes-Communes à MARCK / nombre de bénéficiaires =

Nom de la structure :
Intitulé du projet :
.....

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ACTION ?	
1
2
3

S'agit-il d'un nouveau projet ? oui non

En quoi le projet présente-t-il un caractère novateur ?

.....
.....
.....
.....

Sur quels éléments de diagnostic vous appuyez-vous ?

.....
.....
.....
.....

Nom de la structure :
Intitulé du projet :
.....

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Matériel Pédagogique (à préciser)		Ressources propres	
Matériel autres que ci-dessus			
Publicité, publication			
Déplacements, transport		Grand Calais Terres & Mers	
Rémunération des personnels			
Prestations de services			
Locations		Autres	
Documentation			
Autres (à préciser)			
Total TTC		Total TTC	

Participation demandée à Grand Calais Terres & Mers€

Signature du Porteur du Projet :

FICHE 1

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES FRAIS DE PERSONNEL POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS
SPECIFIQUEMENT RECRUTES POUR LA REALISATION DE L'ACTION

MAITRE D'OUVRAGE :

INTITULE DU PROJET :

ANNEE :

NOM – PRÉNOM – FONCTION	COUT HORAIRE (A)	NOMBRE D'HEURES (B)	COUT TOTAL (A x B)
COUT TOTAL PREVISIONNEL DES INTERVENANTS EXTERIEURS RECRUTES SPECIFIQUEMENT POUR LA REALISATION DE L'ACTION			€

Signature du maître d'ouvrage :

FICHE 2

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES DEPENSES RELATIVES AUX AUTRES CHARGES

MAITRE D'OUVRAGE :

INTITULE DU PROJET :

ANNEE :

TYPE DE MATERIEL	COUT UNITAIRE (A)	QUANTITE (B)	COUT TOTAL (A x B)
COUT TOTAL PREVISIONNEL DES AUTRES CHARGES (T.T.C.)			€

Signature du maître d'ouvrage :

FICHE 3

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES DEPENSES RELATIVES A L'ACHAT DE MATERIEL

MAITRE D'OUVRAGE :

INTITULE DU PROJET :

ANNEE :

NATURE DE LA DEPENSE	COUT UNITAIRE (A)	QUANTITE (B)	COUT TOTAL (A x B)
COUT TOTAL PREVISIONNEL DE L'ACHAT DE MATERIEL (T.T.C.)			€

Signature du maître d'ouvrage :

FICHE 4
ENCADREMENT DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE :

INTITULE DU PROJET :

ANNEE :

	NOM ET PRENOM	FONCTION	QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (DIPLÔME)	STATUT PROFESSIONNEL OU TYPE DE CONTRAT
Personnel mis à disposition par le maître d'ouvrage				
Personnel mis à disposition par le maître d'œuvre (si différent du maître d'ouvrage)				
Intervenants extérieurs spécifiquement recrutés pour le projet				

Signature du maître d'ouvrage :

ANNEXE :

Cartographie des Quartiers de Veille :



Contact :

Service Politique de la Ville de Grand Calais Terres & Mers

Téléphone : 03-21-19-55-72 ou 03-21-46-20-81

Courriel : politiquedelaville@grandcalais.fr